

## Séjour repos « Médiation Animale »

Le projet du séjour répond aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans sa mise en place d'espaces de calme et de retrait voir d'apaisement. (relatif au code de l'action sociale et des familles)

La Médiation Animale peut être un dispositif thérapeutique, éducatif et social basé sur l'interaction entre la personne et l'animal. Elle a pour objectif d'utiliser les qualités naturelles de l'animal qui, par le contact, va stimuler l'attention permanente de la personne avec qui il se trouve. A travers la notion de rencontre, la médiation animale peut permettre à la personne de développer son estime de soi, son sens de l'accomplissement, sa responsabilisation, sa socialisation et son esprit coopératif.

L'animal ne porte aucun jugement moral ou verbal et ne fait aucune différence face au handicap ou à la maladie. Il joue ainsi un rôle de catalyseur social, favorisant les interactions des personnes avec leur entourage.

- ⌘ Pour qui ? pour des personnes se trouvant momentanément dans une période d'instabilité ou dans une situation de démobilité.
- ⌘ Pourquoi ? car la mise à l'écart temporaire dans un espace sécurisant et non menaçant favorise le retour au calme et l'apaisement. En outre il permet aussi à la sécurisation de l'entourage.
- ⌘ Comment ? le projet est bâti sur le principe de l'interaction avec le monde animal domestiqué ou sauvage (chevaux, poules, chiens, oiseaux). L'approche, le soin, l'observation, la compréhension des animaux seront les items qui rythmeront le séjour. Des temps d'échanges et d'écoutes sont identifiés durant l'accueil notamment avec le responsable du séjour.

### Objectifs :

- ✓ Favoriser la capacité à développer un sentiment d'utilité ;
- ✓ Renforcer la confiance en soi ;
- ✓ Sortir d'un environnement anxigène pour retrouver le calme et la sérénité ;
- ✓ Modifier son rythme quotidien, prendre le temps ;
- ✓ Susciter une prise de conscience positive en se focalisant sur un autre centre d'intérêt.

Quand : session 1 semaines 40/41/42, session 2 semaines 48/49/50, session 3 semaines 02/03/04, session 4 08/09/10, session 5 semaines 14/15/16, session 6 semaines 20/21/22.

L'accueil s'effectue le lundi entre 9h30 et 11h00, chaque session n'excèdera pas 6 personnes et sera définitivement programmée à partir de 3. Les départs de séjours se font le vendredi entre 16h00 et 18h00.

### Notre engagement :

Proposer un accompagnement de qualité en respectant les principes de bienveillance et d'intégrité physique et morale. Toutes réservations de séjours devra être effective (dossier d'accompagnement et acompte) une semaine avant le départ afin de respecter le fonctionnement de l'ASL P et d'éviter tous problème d'organisation.